

**REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 octobre 2023
Salle du conseil**

Procès-verbal

Date de convocation : 5 octobre 2023

Étaient présents : Philippe BERNARD, Maire ; Agnès BOISSON, Thierry CHAUVIGNÉ, Marie-Geneviève BOISSINOT, Dominique MARTIN, Adjoints ; Laurent BOSSOREIL, Damien CHARBONNIER, Marie-Christine CHAUVIGNÉ, Édith GOUJON, Damien GRELLIÉ, Gladys REVEILLERE.

Absent : Olivier TURLAIS, excusé, donne pouvoir à Damien GRELLIÉ.

Secrétaire de séance : Damien CHARBONNIER.

Le PV du 6 septembre 2023 est adopté à l'unanimité.

1) Désignation des référents déontologues : le droit des élus de pouvoir consulter un référent déontologue chargé de leur apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local, le conseil municipal a adopté à l'unanimité (12 voix pour) la liste de référents déontologues proposée par l'AMF49. Ceux-ci sont nommés jusqu'à l'expiration du mandat 2020-2026.

2) Attributions de compensation pour 2023 : la défense extérieure contre l'incendie est une compétence transférée à Cholet Agglomération. Un ajustement de l'attribution pour 2023 donne lieu à une réduction pour les travaux de réparation d'un poteau d'incendie hors usage avant le transfert. Le montant de l'attribution de compensation 2022 s'élève actuellement à 145 987 euros, elle sera portée à 141 069 euros en 2023 et reviendra à 145 987 euros à partir de 2024 et les années suivantes.

3) Versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations de dépannages du réseau de l'éclairage public réalisées sur la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023 s'élève à 3 157,10 euros T.T.C.

4) Subvention communale à Loisirs Pluriel Cholet : cette association propose un accueil paritaire pour les enfants en situation d'handicap ou non, de 3 à 18 ans. Dans le cadre de la CTG (Convention Territoriale Globale), afin de préserver des ressources sur le territoire et maintenir un service nécessaire aux familles et favoriser l'inclusion, Loisirs Pluriel Cholet sollicite une aide de 293 euros de la commune. Le conseil municipal accepte le versement de la subvention à l'unanimité.

5) 32^{ème} Rallye des Côteaux du Layon : le circuit se déroulera sur une partie du territoire de Montilliers le samedi 20 avril 2024 de 17h à 22h30.

Cette manifestation est organisée par l'Ecurie de Plantagenêt. Le conseil municipal a donné un avis favorable. La commune devra prendre des arrêtés de circulation.

6) Liaison douce centre bourg : le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'itinéraires cyclables de la société Vic Ouest pour un montant de 6 876 euros T.T.C.

7) Bâtiment de la cantine : le conseil municipal demande au cabinet Vic Ouest de réaliser une mission d'assistance de maîtrise d'œuvre concernant un projet de réhabilitation de l'ancienne cantine, place Marie Leroy. Le coût s'élève à 15 390 euros T.T.C. Le conseil valide le devis à 11 voix pour et 1 abstention.

8) Extincteurs : le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de renouvellement du parc extincteurs et le contrat de maintenance additionnelle pour un montant de 1 540,97 euros T.T.C. de la société E.N.S.I. (Extincteurs Nantais Sécurité Incendie).

9) Club House : l'aménagement du bar est à la charge de la commune, le conseil accepte à l'unanimité le devis établi par l'entreprise BROUILLET s'élevant à 19 427,18 euros H.T. Les achats de mobilier (tables, chaises, bureaux, réfrigérateur, chambre froide, ...) sont à la charge de l'ESM.

La dépense n'étant pas budgétisée sur le budget principal 2023, il est nécessaire de réaliser une décision modificative :

- Dépense investissement, article 2128 opération 222 = + 25 000,00 euros.
- Dépense investissement, article 21318 opération 277 = - 25 000,00 euros.

Un tour de table est réalisé pour énoncer les comptes rendus des commissions communales et de l'Agglomération du Choletais :

♦ **Bâtiments** : des devis avaient été réalisés pour
- la réfection des marches et de la terrasse à la MCL Le Lys,
- la réfection des marches de l'église,
et suite à la cession d'activité de l'entrepreneur, la commission va solliciter d'autres entreprises de maçonnerie.

♦ **Voirie** : suite aux inondations, le service voirie de Cholet Agglomération est intervenu à divers endroits de la commune pour nettoyer les fossés.
Le parking de la zone des Bordages va être également réfectionné.

♦ **Espaces verts** : le devis de la Pépinière La Saulaie s'élève à 1 713,36 euros T.T.C. pour le garnissage des massifs le long de RD748.

♦ **MCL LE LYS** : il a été procédé à la pose de volets et élingues pour les projecteurs de la scène de la MCL Le Lys.
Le nouveau panneau d'identification de la MCL a été posé.

♦ **Stade** : les projecteurs de l'éclairage du terrain synthétique ont été remplacés par des projecteurs LED. Rappel, le coût de la participation à verser au SIEML s'élève à 32 630.94 euros T.T.C.

♦ **Environnement** : un inventaire devra être réalisé pour les équipements de tri sur la commune. Relancer la communication sur le principe de tri des déchets dans nos conteneurs.

♦ **Informations** : une rencontre a eu lieu avec les associations pour la cérémonie des vœux du maire 2024.

Les commissions municipales doivent rendre leur article pour le prochain bulletin municipal avant le 25 novembre.

Prochaine réunion de la commission le 18 octobre 2023 à 18h30.

♦ **Fêtes et Cérémonies** : une rencontre avec les associations est prévue le 8 novembre prochain à 20h30 pour organiser la fête des associations du 13 juillet 2024.

Affaires diverses :

▫ **Antenne téléphonique mobile** : le conseil municipal donne un avis favorable pour l'installation

d'un relais de téléphonie mobile Bouygues. Elle sera installée près de l'autre antenne relais Orange.

▫ **Bail location 46 route d'Angers** : celui-ci arrive à échéance le 30 avril 2024. Le conseil municipal décide de renouveler le contrat pour un an.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée le jeudi 9 novembre 2023 à 20h30.